

CERTIFICATION DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

CONDUIRE UNE ACTION DE FORMATION

CONDUIRE UNE ACTION DE FORMATION

Activités, contextes et situations professionnelles

Le marché de la formation professionnelle a connu de profonds changements avec la mise en place de la loi du 6 septembre 2018, "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel". L'objectif affiché de cette loi est, par son titre premier : "Vers une nouvelle société de compétences".

Avec le référentiel national qualité instauré par le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, mis en place par le ministère du travail sous la marque déposée QUALIOPi®, les personnes prestataires d'actions de développement des compétences mentionnés à l'article L.6313-1 du code du travail, doivent s'assurer des compétences de leurs intervenants, internes et externes, pour réaliser les prestations, soit d'actions de formation (catégorie 1), soit de bilans de compétences (catégorie 2), soit d'accompagnement à la VAE (catégorie 3), soit d'actions de formation par apprentissage (catégorie 4).

Conformément à l'indicateur 21 de cette certification nationale qualité QUALIOPi®, la certification "Conduire une action de formation" permet à ses titulaires de démontrer, aux donneurs d'ordre et employeurs organismes d'actions de formation professionnelle, qu'ils possèdent bien les compétences requises pour concevoir, animer et évaluer les prestations définies en amont.

À la date du 10 mai 2022, 115 242 prestataires d'actions de développement des compétences sont enregistrés dans la liste publique mise à jour quotidiennement par le ministère du travail. Parmi ces prestataires, 34 967 sont certifiés QUALIOPi dans la catégorie 1° Actions de formation. Ces prestataires sont tenus par cette certification nationale qualité, de vérifier les compétences de leurs intervenants internes et externes, et leur mise à jour. La certification "Conduire une action de formation" constitue un important élément de preuve d'acquisition des compétences susceptibles de favoriser les recrutements. Les compétences attestées permettent d'assurer l'employeur, la société de portage salarial, ou le donneur d'ordre de sous-traitance, du respect de la conformité au présent référentiel.

Destinataires de la certification :

Toute personne devant exercer une fonction liée à la catégorie 1° de l'article L6313-1 du code du travail :

- Professionnels de tous secteurs appelés à conduire une action de formation dans le cadre de leur activité ;
- Formateurs autodidactes : occasionnels, indépendants, sous-traitants, salariés en entreprise.

Prérequis :

Justifier d'un diplôme (ou d'une certification) minimum de niveau 4, complété de 2 ans d'expérience professionnelle dans leur domaine d'activité.
Être autonome dans l'utilisation et l'apprentissage d'outils informatiques et numériques.

Compétences	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C1</p> <p>Concevoir une action de formation, dans le but de permettre d'atteindre les objectifs opérationnels correspondant aux besoins des bénéficiaires de la formation, aux moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une analyse du besoin exprimé par le donneur d'ordre ou dans le cahier des charges de l'action à mener ; - D'une analyse du positionnement des bénéficiaires de l'action de formation avant le début de la session de formation ; - D'une fiche pédagogique comprenant les objectifs opérationnels et évaluables à atteindre ; - De l'élaboration du programme et des contenus associés avec leur mise en œuvre par un scénario pédagogique adapté. 	<p>ME1</p> <p>Le Projet d'Action de Formation (PAF) doit permettre au jury d'être en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer le besoin de formation exprimé par le donneur d'ordre en fonction du contexte ; - Apprécier la cohérence des objectifs opérationnels visés avec les besoins des bénéficiaires, et selon leur positionnement ; - Valider l'adéquation du scénario pédagogique avec les objectifs fixés, les besoins exprimés, le profil des apprenants ; - Valider la cohérence du programme, des contenus, des ressources et des supports pédagogiques. 	<p>CE1</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Expression écrite</u> : Le document descriptif du projet d'action de formation est clair : absence d'erreurs de syntaxe, mise en page aérée, cohérence du document, enchaînement logique des éléments et des étapes. - Le besoin du donneur d'ordre et des bénéficiaires est identifié : <ul style="list-style-type: none"> - Nature et origine du besoin d'acquisition de compétences ; - Nombre de personnes concernées ; - Qualifications et fonctions de ces personnes. - Le positionnement des personnes à former a été formalisé à partir d'un test d'entrée en formation ; - Les objectifs de chaque séquence du scénario pédagogique sont opérationnels et évaluables : <ul style="list-style-type: none"> - Ils sont rédigés avec des verbes d'action à l'infinitif ; - L'atteinte de l'objectif de la séquence est mesurable par une évaluation formative/sommative. - Les modalités pédagogiques choisies sont pertinentes par rapport aux objectifs à atteindre : <ul style="list-style-type: none"> - En présence ; - À distance ; - En situation de travail. - Les acquisitions sont évaluées en cours et en fin de formation.

		<ul style="list-style-type: none">- La fiche pédagogique comprend :<ul style="list-style-type: none">- Prérequis ;- Objectifs ;- Durée ;- Méthodes mobilisées ;- Modalités d'évaluation ;- Programme et contenus pédagogiques ;- Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap, remise uniquement à la personne concernée ;- Date de validité. - Les méthodes pédagogiques indiquées dans le scénario privilégient l'action des apprenants<ul style="list-style-type: none">- Méthodes interrogatives ;- Actives ;- Co-actives ;- Démonstratives. - Le scénario décrit toutes les séquences de l'ouverture de la formation à sa clôture et est adapté à la modalité de formation (présentielle, blended). - Les ressources et les supports pédagogiques, analogiques et numériques favorisent l'engagement des apprenants : format, mise en page, accessibilité.
--	--	--

<p>C2</p> <p>Animer une action de formation, au moyen d'un scénario pédagogique, de méthodes, de contenus, de ressources pédagogiques et matérielles, en adéquation avec le public pour la création d'une dynamique d'apprentissage, en vue d'atteindre les objectifs visés.</p>	<p>ME2</p> <p>Au cours de l'animation de la séquence pédagogique de 20 minutes en rapport avec le PAF, le jury évalue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adéquation de l'environnement de l'action de formation avec les objectifs à atteindre ; - Le choix du matériel utilisé lors de la prestation, par le formateur et par les apprenants ; - La mise en œuvre du scénario pédagogique ; - Les ressources pédagogiques ; - Les méthodes d'animation et d'évaluation des acquis des apprenants ; - L'aisance et l'agilité du formateur ; - La prise en compte de la question du handicap. 	<p>CE2</p> <ul style="list-style-type: none"> - En présence : le candidat vérifie que la salle de formation est conforme aux exigences sanitaires et réglementaires : lumière, aération, distance entre personnes, consignes de sécurité, accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; - À distance : l'environnement est sécurisé et répond aux obligations de respect de la protection des données personnelles, avec des Conditions Générales d'Utilisation ; - Le matériel utilisé par les apprenants comme par le formateur ne présente pas de risques et peut être accessibles aux personnes à mobilité réduite ; - Le scénario de la séquence pédagogique est conforme au programme de la formation et peut être adapté à une situation de handicap ; - Les ressources pédagogiques permettent aux apprenants de s'appropriier les contenus inscrits au programme : <ul style="list-style-type: none"> - Outils numériques ; - Supports analogiques et numériques ; - Ressources documentaires ; - Accessibilité. - Les méthodes sont actives ou co-actives, et favorisent l'engagement des apprenants.
---	---	---

<p>C3</p> <p>Mettre en œuvre les modalités d'évaluation d'une formation, dans le but de mesurer l'atteinte des objectifs fixés, ainsi que la satisfaction des parties prenantes, au moyen d'outils d'exploitation des données recueillies et de suivi des bénéficiaires.</p>	<p>ME3</p> <p>Dans le PAF, le jury évalue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modalités de vérification des acquis en entrée et en sortie de formation ; - Les moyens mis en œuvre pour évaluer les acquisitions en cours de formation. - Les moyens mis en œuvre pour recueillir les appréciations des apprenants ; - Les moyens de recueil et de traitement des réclamations ; - Les modalités de prise en compte des personnes en situation de handicap. 	<p>CE3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un test d'entrée de formation a été proposé et comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Soit, une évaluation/confirmation du positionnement : fonction occupée, niveau, titres et diplômes ; - Soit, une évaluation des connaissances qui seront abordées ; - Soit, une évaluation des compétences visées par l'action de formation. - Un test de sortie a été proposé pour vérifier les acquis en fin de formation : <ul style="list-style-type: none"> - Exercices théoriques de connaissances ; - Exercices pratiques de compétences ; - Auto-évaluations revues par le formateur. - Des vérifications des connaissances théoriques et pratiques ont été proposées tout au long de l'action de formation par des questions orales et/ou des demandes de reformulation et/ou des QCM et/ou des exercices écrits et/ou des jeux interactifs... - Le candidat propose un questionnaire de satisfaction qui porte au moins sur : <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de l'information pédagogique fournie aux stagiaires ; - L'atteinte des objectifs fixés ; - La compétence du formateur ; - Les possibilités de transformation des acquisitions en acquis sur le poste de travail ; - La qualité de l'environnement, physique et numérique, et du matériel. - Le formateur décrit d'une procédure de prise en compte d'une personne en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la diffusion au public d'une information sur l'accessibilité de la formation ; - Possibilité de proposer une adaptation de la formation pour l'accessibilité des locaux, du matériel, des outils numériques et des ressources pédagogiques. - Le candidat propose une trame de bilan de fin de formation destiné au donneur d'ordre.
---	---	--